

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 24/2024

Le 30 octobre 2024

Préavis N° 20/2019 – Demande de crédit de Fr. 590'000.- pour le déplacement d'un collecteur d'eaux claires et d'infrastructures communales dans le cadre du projet de mise en conformité de la gare CFF – Décompte final

10.03.02-2409-Comm24-Gare-CFF-Decompte-final.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par le Conseil communal selon le préavis municipal N° 20/2019

Route et aménagements (TVA comprise)	Fr.	260'000.00
Collecteurs EC et EU (TVA déduite)	Fr.	<u>330'000.00</u>
Total des crédits accordés	Fr.	590'000.00
Travaux exécutés – Route et aménagements (TVA comprise)	Fr.	232'310.55
Travaux exécutés – Collecteurs EC et EU (TVA déduite)	Fr.	<u>264'481.59</u>
Total des travaux exécutés	Fr.	496'792.14
Solde non dépensé	Fr.	93'207.86

Les travaux ont été exécutés conformément au préavis N° 20/2019. Le solde non-dépensé s'explique essentiellement par la réalisation techniquement plus aisée que prévu de la déviation du collecteur principal d'eaux claires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 9 septembre 2024

